

Bonjour à toutes et à tous et à touxs. Je m'appelle Margarete Iêmore. Je suis architecte urbaniste et j'occupe une des coordinatrices de l'Instituto Pólis. Je suis ici parmi vous aujourd'hui pour vous présenter la campagne « Zéro expulsion : Pour la défense de la vie à la campagne et en ville ».

Je vous ai apporté quelques images des expulsions qui ont eu lieu ici dans notre pays. Les expulsions ont évidemment toujours eu lieu, même avant la pandémie, mais elles sont de plus en plus violentes, notamment les méthodes utilisées par la police et la criminalisation des mouvements qui s'est intensifiée. Mais quel en est le contexte ? Pourquoi ces expulsions ont-elles lieu ? Il s'agit d'un contexte de pandémie qui a fait l'objet de recommandations nationales et internationales consistant à demander aux familles de rester chez elles dans des conditions sanitaires qui leur permettent de prendre soin d'elles. Ce à quoi l'on assiste en pleine pandémie, car celle-ci n'est pas terminée, c'est que la Justice, le système judiciaire des états et des municipalités, a procédé à des expulsions de familles qu'elle a mises en danger. La réalité à laquelle nous faisons face revêt une dimension historique, celle d'une absence de politique du logement performante qui répondrait à une situation complexe. Le manque de logements qui en découle touche plus de six millions de personnes qui sont aujourd'hui sans domicile, dont plus de trois millions de familles qui n'ont plus de foyer pour cause d'expulsion ou qui n'ont plus accès à leur logement parce qu'elles ne sont plus en mesure de payer leur loyer. Sans oublier les 24 millions de familles qui vivent dans des conditions précaires, c'est-à-dire logées dans des endroits qui ne disposent pas d'infrastructures de base et qui ne sont pas raccordées à l'eau ou à l'évacuation des eaux usées et dont les conditions de vie sont indignes.

Et toute cette situation, qui préexistait au Brésil et à laquelle une solution aurait dû être trouvée par le biais de la mise en place de politiques publiques, n'est pas prise en charge et a même été aggravée par une pandémie qui a coûté la vie à 645 000 personnes. Il est donc évident que nous ne disposons pas aujourd'hui d'un État, d'un gouvernement, qui mette en place des mesures qui permettent de garantir la protection de ces familles. Alors, en quoi consiste la campagne « Zéro expulsion » et comment est-elle née ? Elle est née d'une charte que les mouvements sociaux ont établie pour que ces familles puissent bénéficier d'une protection. Puis, les organisations, les organismes et les mouvements sociaux ont commencé à se réunir en juillet, et la décision a été prise de réactiver « Zéro Expulsions », une campagne qui existait déjà à niveau national et international. Le lancement officiel a eu lieu le 23 juillet pour le Brésil puis en septembre à l'international, avec la participation du rapporteur des Droits Humains de l'ONU, Balakrishnan Rajagopal, ainsi que d'autres organisations qui luttent pour la même cause et avec lesquelles nous avons pu partager nos expériences, dont les associations de propriétaires, à l'initiative du pays en charge du processus, les États-Unis, qui a aussi pris part aux échanges pour parler de sa propre expérience sur la question. Cette situation est due au fait qu'ici, au Brésil, nous ne disposons

que d'un nombre très réduit d'organisations qui portent la voix des gens qui ne peuvent plus payer leur loyer, vivent sous la menace d'une expulsion et ne disposent pas d'autres moyens pour se loger. En outre, la situation a bien évidemment été aggravée par le chômage qui a exposé un nombre croissant de personnes à la précarité.

Nous avons ici, parmi nous, certaines des organisations qui participent le plus activement à la campagne. Nous sommes plus de cent, mais certaines sont ici et vous pourrez donc les connaître. En ce qui concerne la campagne, celle-ci est organisée à l'échelle du pays par états fédéraux, en centres, car il nous est indispensable de disposer d'une articulation nationale, mais celle-ci doit s'inscrire dans une réalité fédérale composée de centres qui doivent être en mesure de tisser un réseau de protection pour ces habitants.

Alors, voici une frise chronologique qui montre les états qui se sont constitués en centre : Pernambuco, Rio Grande do Sul, Sao Paulo, Paraíba, Bahia, Goiás et Espírito Santo. Dans le cas de Sao Paulo, nous avons également mis en place des centres régionaux. En l'occurrence ici Vale do Paraíba, Baixada, Santista, Mogi et ABC. En Amazonie, c'est Amazônia Legal qui a été constitué.

Les états qui ne sont pas représentés ici comme disposant d'un centre d'études bien établi participent quand même à cette campagne. L'important est de constituer des centres, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, dans le cadre d'une stratégie qui nous permette d'agir. Ces centres peuvent créer des groupes, des groupes de suivi. À niveau national, nous participons à trois groupes de travail : un groupe de cartographie et de surveillance, un groupe qui mène des activités de plaidoyer ou de pression sur les décisions politiques, ainsi qu'un groupe de communication. Ces 140 organisations, qui sont extrêmement diverses puisqu'il s'agit d'organisations nationales, de communautés locales et même de particuliers, constituent un réseau de protection qui a établi trois groupes de travail destinés à produire du matériel qui puisse être utilisé pour éviter les procédures d'expulsions pendant la pandémie. Je vais donc essayer d'apporter des précisions concernant les actions réalisées par ces groupes de travail.

Tout d'abord, nous avons un groupe de cartographie et de surveillance. Voici les dernières données obtenues qui datent d'octobre 2021. En ce mois de février, une nouvelle systématisation est à l'œuvre.

Ces chiffres sont en constante augmentation, mais ils sont en dessous de la réalité, car ils sont obtenus sur la base de signalements volontaires. Même sous-estimés vous constaterez vous-mêmes qu'ils sont effrayants. Nous pouvons observer que plus de 123 000 familles vivent sous la menace d'une expulsion et, ici, sur la carte que l'on peut observer à droite, voici les familles qui se trouvent dans la zone où la plupart des signalements ont été effectués : Sao Paulo, 36 000, Rio Grande do Sul, 3 000, Amazonas, 19 000, Pernambuco, 9 000. Cette carte, qui

est effectuée chaque trimestre, nous permet donc de comprendre l'état de la situation.

Plus de 23 000 familles ont d'ores et déjà été expulsées. Une fois de plus, c'est à Rio de Janeiro, à Sao Paulo et en Amazonie que ces chiffres sont les plus alarmants. Ils sont le reflet de la situation de familles qui se retrouvent dans la rue sans trouver où se loger, et qui s'ajoutent aux personnes qui vivent déjà dans la rue partout au Brésil. Ces deux dernières années, depuis que la campagne a été lancée, des succès ont été obtenus et 80 suspensions ont été prononcées sur cette période.

La suspension n'est pas une victoire complète. Il s'agit simplement de retarder le processus d'expulsion. Un suivi est alors effectué afin que ces familles ne viennent pas s'ajouter aux statistiques de la carte que nous venons de présenter et qu'elles ne finissent pas dans la rue. Ici encore, du côté droit, voici une carte qui montre les suspensions en Amazonie, dans le Mato Grosso, au Paraná, dans le Minas Gerais, le Goiás, le Ceará, et, bien entendu, tout cela est le fruit du travail de notre organisation à échelle locale et nationale.

Quelle est la méthode qui nous a permis d'obtenir ces données ? Les cartes des menaces d'expulsion et des suspensions ont été créées avec des données obtenues par le biais d'un formulaire à remplir en ligne et de WhatsApp parce qu'il arrive que les familles n'arrivent pas à accéder au formulaire. Le formulaire permet d'obtenir des données plus complètes, mais ils ne sont pas toujours correctement remplis. C'est pour cette raison que nous utilisons WhatsApp pour notre campagne : le WhatsApp national.

C'est par ce biais que les familles peuvent nous transmettre leurs signalements, des signalements qui viennent de différents états, mais également des centres des campagnes et des bureaux des défenseurs publics qui disposent également d'une organisation de ces cas qui leur est propre. Cette cartographie remonte aux groupes d'action, de cartographie et de communication qui l'utilisent pour produire cette carte. Nous insistons sur le fait que cette carte est collaborative, qu'elle dépeint une situation très en dessous de la gravité de la situation réelle, mais elle est malgré tout la seule source de données dont nous disposons pour cette campagne.

Elle nous aide à visualiser le nombre de familles qui se trouvent dans cette situation, l'état dans lequel elles habitent, la ville dans laquelle l'expulsion a lieu, le nombre d'incidents, qui est à l'origine de la procédure d'expulsion (l'État, la Justice ou le propriétaire), et la nature des accusations portées à leur encontre. Cette carte nous permet alors de signaler le problème et de mettre en place une stratégie de communication destinée à nourrir ce réseau de résistance. À titre d'exemple uniquement, les données que vous voyez ici ont été utilisées par le ministre Barroso pour que nous puissions disposer d'une défense (une action

ADPF) pour non-respect des droits constitutionnels ou fondamentaux veillant à l'intégrité des familles.

Actuellement, en temps de pandémie, le groupe d'action : rédige certains formulaires qui permettront d'apporter un soutien au cours de la procédure d'expulsion ; travaille sur les textes de loi et les formulations ; assure le suivi des procédures d'expulsion ; et offre un soutien et une aide aux centres par états.

Voici quelques modèles de procédures d'expulsion. Le groupe de communication utilise ce matériel à des fins de communication à niveau national et local, pour essayer d'alerter les médias qui ne traitent que très rarement ces questions, et organise toutes les notes d'information sur le site Internet. Voici les notes d'informations qui sont publiées sur les sites Internet. Et, pour conclure, voici le site Internet de la campagne et ces fiches qui montrent nos réussites. WhatsApp est devenu un grand atout pour nous, car il permet à ces familles de communiquer et de signaler leurs litiges, mais également leurs réussites.

Nous disposons d'une loi nationale qui a été adoptée pendant la pandémie. C'est une de nos réussites. Cette loi ne protège pas les populations en milieu rural, elle ne concerne que les populations en milieu urbain, parce qu'un veto a été mis pour l'article de loi qui était destiné à protéger les populations rurales. 80 cas ont ainsi pu être évités, tel que je l'ai précédemment mentionné, mais nous avons aussi réussi à être entendus dans les médias qui ont communiqué sur le sujet et ont souligné l'extrême gravité de l'expulsion de ces familles pendant la pandémie. Soulignons un point important, les États et les municipalités, par le biais de leurs parlements (leurs chambres législatives, leurs assemblées législatives et les chambres municipales), ont adopté des lois s'opposant aux procédures d'expulsion à la suite des demandes exprimées par les groupes impliqués dans cette campagne.

Je ne vais pas évoquer la liste, je souhaite simplement vous présenter une enquête qui a été menée jusqu'en octobre 2021, et qui nous permet d'observer à quelle étape ces lois se trouvent. De la même manière, les états de l'Amazonie, du Para, du Pernambuco, du Paraíba, du Rio Grande do Norte, du Distrito Federal et de Rio de Janeiro ont adopté des lois. Ici au Brésil, la loi doit être adoptée puis validée par l'Exécutif (c'est-à-dire le gouvernement de l'état ou de la municipalité).

Autre point important qui a permis d'augmenter la protection, bien que temporairement, c'est que les lois ont suivi des recommandations telles que la recommandation 90, qui a contribué à ce que nous disposions de procédures qui assurent la protection de nos familles, même lors des procédures violentes ordonnées par la Justice.

L'action ADPF 828, que j'ai déjà évoquée, expire en mars 2022, les familles se retrouveront alors à nouveau en situation de risque. Nous travaillons donc tous

ensemble pour que la campagne réussisse à repousser une fois de plus ce délai, aidés des résolutions nationales du Conseil National des Droits Humains.

La société fait encore les frais de l'éternel débat opposant droit à la propriété et droit au logement, un droit au logement inscrit dans la Constitution. Nous avons des désaccords avec ce gouvernement d'extrême droite et ses prises de position et ses déclarations toujours plus conservatrices, et cela ne nous aide pas. Et, comme tout cela se produit dans une modalité virtuelle — même si les organisations locales, elles, continuent à se réunir dans un cadre bien réel et qu'elles peuvent donc être plus proches des cas qu'elles traitent —, où tout est traité par le biais du numérique, tous les problèmes se sont intensifiés. Et ce problème d'accès au numérique et aux réseaux sociaux a vraiment été un problème pendant la pandémie.

Alors, pour conclure, voici une photographie de ces réunions nationales qui ont lieu tous les quinze jours et quelques déclarations qui ont été données en présentiel.

Pour finir, voici une liste des organisations qui participent à la campagne « Zéro expulsion ».

Merci beaucoup de l'opportunité que vous m'avez offerte de pouvoir m'exprimer ici. C'est tout pour ma part.